

## CM du vendredi 19 juin 2020 à 20 heures

Secrétaire : Mme Ingrid POINTUD - Absents : Noëlle SKRYANE (procuration à Chantal GUILLAUMON) et Jennifer AUBERTIN (procuration à Jacques AUBERTIN).

### Vote à l'unanimité

#### 1) vote des taux d'imposition pour 2020

Les taux d'imposition pour 2020 restent inchangés et sont les suivants :

- taxe foncière bâtie : 15,20
- taxe foncière non bâtie : 64,39

Le produit fiscal attendu est de 161 184,00€ (94 943,00€ de taxe foncière bâtie et non bâtie et 66 241,00€ de taxe d'habitation).

#### 2) modification affectation des résultats de fonctionnement COMMUNE 2019

M le Maire signale que la délibération n°2020-015 du 10.03.2020 doit être modifiée afin de pouvoir équilibrer le budget primitif 2020. Il propose aux conseillers de se prononcer sur cette question.

Le conseil municipal, après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 64 025,79 €, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice – commune	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
A- Résultat de l'exercice (+ / -)	+ 27 242,84
B- Résultats antérieurs reportés (+ / -) <i>ligne 002 du CA</i>	+ 36 782,95
<b>C- Résultat à affecter : A + B (hors RàR) Si résultat &lt;, report ligne D 002</b>	<b>+ 64 025,79</b>
<b>Résultat d'investissement</b>	
D- Solde d'exécution d'investissement (résultat de clôture)	
D 001 (besoin de financement)	93 275,86
R 001 (excédent de financement)	
E- Solde des restes à réaliser d'investissement :	
Besoin de financement	
Excédent de financement	133 600,00
F- Résultat cumulé : F = D + E	+ 40 324,14
REPRISE : C = G + H	+ 64 025,79
G - Affectation en réserve R 1068 en investissement	0,00
H – Report en fonctionnement R 002	64 025,79
Déficit reporté D 002	

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 2020-015 du 10.03.2020.

#### 3) vote de budget primitif COMMUNE 2020

Le budget primitif 2020 de la commune peut se résumer ainsi :

##### 1) Fonctionnement :

	Dépenses	Recettes
Exercice 2020	441 453,00	362 116,82
Report n-1		79 336,18
<b>Total</b>	<b>441 453,00</b>	<b>441 453,00</b>

##### 2) Investissement :

	Dépenses	Recettes
Exercice 2020	136 325,49	110 457,00
Reste à réaliser	2 000,00	135 600,00
Solde d'exécution	107 731,51	0,00
<b>Total</b>	<b>246 057,00</b>	<b>246 057,00</b>

<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>687 510,00</b>	<b>687 510,00</b>
------------------------	-------------------	-------------------

Christophe DEPERT demande si le taux d'endettement par habitant a joué sur la diminution de la dotation de solidarité rurale. Chantal GUILLAUMON indique que cet argument a été avancé pour expliquer la diminution de cette ligne budgétaire.

Une discussion entre les conseillers a lieu autour du repas de fin d'année pour les personnes de plus de 66 ans. Le prix du repas a été diminué l'année dernière. L'augmentation de l'âge à partir duquel les personnes peuvent en bénéficier pourrait être repoussée (70 ans par exemple).

Jean-Pierre PRUNIER indique que les heures effectuées par les agents communaux au titre de l'assainissement doivent être envoyés tous les 3 mois à l'API pour faire l'objet de facturation.

#### 4) amortissements budget COMMUNE 2020

Monsieur le Maire rappelle que les travaux d'extension du réseau électrique au Vignal (parcelle SCHAFF Eugénie) et à Chaumat (parcelle CHABROL David) sont achevés. La participation communale à verser au SIEG soit 1 500,00 € doit être amortie.

Après en avoir délibéré, les Conseillers Municipaux prévoient l'amortissement dans les conditions suivantes :

Amortissement des subventions	Travaux au Vignal	Travaux à Chaumat
Budget	commune	commune
Montant	1 000,00 €	500,00 €
Durée	15 ans	15 ans
Montant des échéances	67,00 €	34,00 €
Dernière échéance en 2034	62,00 €	24,00 €
N° inventaire	<b>2041582-260-19</b>	<b>2041582-258-19</b>
Dépense	6811 (042)	6811 (042)
Recette	28041582 (040)	28041582 (040)
1ère année d'amortissement	2020	2020

#### 5) commission communale des impôts directs

Monsieur le Maire signale que le renouvellement du Conseil Municipal entraîne la mise en place d'une nouvelle commission communale des impôts directs. Il expose les conditions dans lesquelles doivent s'effectuer le renouvellement et invite l'assemblée à proposer la liste de contribuables à partir de laquelle seront désignés les commissaires.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux proposent :

POUYET Jean-Marc	MALNUIT Damien
DULAC Eliane	AUBERTIN Jennifer
GEOFFROY Annie	CHABROL Serge
SKRYANE Noëlle	DEPERT Christophe
CHEYNOUX Gérard	POINTUD Ingrid
CHANIMBAUD Sabine	AUBERTIN Jacques
RAFFY Cécilia	BEAL Alain
GUILLAUMON Chantal	MASSACRIER Didier
LOUBARESSE Paul	SCHAFF Eugénie
EYRAUD Joël	SOL Rachel
VIGIER Martine	GIDON Laurent
GENEIX Christophe	REZEL Serge

Tous les membres proposés résident à Sugères.

#### 6) octroi d'une prime exceptionnelle – crise sanitaire COVID-19

M le Maire signale que le décret n°2020-570 du 14 mai 2020 permet le versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19. Il propose à l'assemblée de se prononcer sur l'instauration de cette prime.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux constatent que la continuité du service public a été maintenue durant la période de crise sanitaire. Ils fixent le montant maximum de la prime à 600,00 €. Le versement se fera en une seule fois sur la paie de juin 2020.

La liste des bénéficiaires de la prime est :

Christine DEPERT pour 120,00€  
Roselyne GRANET pour 600,00€  
Stéphane POINTUD pour 600,00€

M le Maire est chargé, par arrêté, d'attribuer la prime exceptionnelle « COVID » aux personnels bénéficiaires mentionnés ci-dessus.

## 7) Questions diverses

### - Chaudière mairie

*La chaudière de la mairie ne fonctionne plus du tout. Le corps de chauffe est mort.*

*Il faut commencer par la réparer avant de pouvoir la changer (processus long pour faire les devis et demander d'éventuelles subventions).*

*2 sociétés sont venues voir (la société qui a effectué le chauffage de la salle des fêtes et la société CHABANAT). L'idée serait d'installer une chaudière d'occasion en attendant le changement total du système de chauffage. La société CHABANAT a déjà indiqué que cela lui été possible*

*Les démarches pour la changer devront être entreprises dans la perspective d'un chauffage plus écologique ce qui entrainera surement une modification du local et l'enlèvement de la cuve.*

### - Destination future du logement de l'ancienne poste

*Le logement de l'ancienne poste pourrait changer de destination à partir de juin 2021. Pour cela, il faudra en faire la demande en Janvier 2021 car il y a un délai de 6 mois.*

*Ce logement pourrait être transformé en boulangerie. M. Berger ainsi qu'une société d'aménagement de boulangerie sont venus visiter le logement. Cette transformation est tout à fait réalisable. La transformation et l'achat du four électrique serait à la charge de la mairie (budget de 30 000,00 € en investissement).*

*Ce local serait une boulangerie et peut être un point multi service.*

*Le haut du local pourrait être en logement ou autre.*

### - Infos sur les 2 SIVU

*Le président du SIVU la « Sugérienne des Liards » est Jean-Pierre PRUNIER et le vice-président est Christophe VEZON.*

*La présidente du SIVU du RPI Sugères Saint Jean Brousse est Maryline ECHALIER, et les vices présidents sont Jean-Pierre PRUNIER et Karine JONCOUX. Les 3 communes doivent être représentées.*

### - Devenir du tracteur tondeuse John DEERE

*Le tracteur John DEERE pourrait être acheté par la commune d'Egliseneuve des Liards au prix de 1 600,00€. Christophe VEZON est venu le voir et doit prendre la décision en conseil municipal*

### - 13 juillet : tir du feu d'artifice

*A l'heure actuelle, nous ne savons pas si nous pourrions organiser le feu d'artifice. Le protocole pour autoriser un bal est très contraignant.*

*Si le bal pouvait avoir lieu c'est l'association « Les Tiags » qui tiendrait la buvette.*

*Un feu d'artifice sans bal n'a pas d'intérêt car cela n'attire que très peu de monde (exemple du feu d'artifice de l'année dernière).*

*On pourrait prévoir le feu d'artifice au moment de la fête de Sugères en Août car les conditions sanitaires seront peut-être différentes. Il faudra faire attention de ne pas le tirer en même temps que celui du Vernet la Varenne.*

### - CLOUD pour mairie

*M. Jacques AUBERTIN présent un projet informatique. Le but de ce projet est de permettre des sauvegardes automatiques des ordinateurs de la mairie sur un serveur (situé à l'école de Sugères). Ce serveur est situé à l'école pour une garantie qu'en cas d'incendie de la mairie les données seraient toujours accessibles.*

*Le budget à prévoir serait d'environ 646,00€ et n'entrainerait pas d'amortissement.*

*L'ensemble des conseillers sont favorables à ce projet.*

### - Projet achat vidéo projecteur

*Jean-Pierre PRUNIER propose l'achat d'un vidéo projecteur pour la salle du conseil. En effet, cela permettrait de projeter les documents et de limiter le papier. Les commissions de travail auraient aussi la possibilité de projeter les documents de travail pour avoir une vue d'ensemble.*